



Conseil économique et social

Distr. générale
28 mars 2018

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-quatorzième session

Bangkok, 11-16 mai 2018

Point 3 e) de l'ordre du jour provisoire*

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales : technologies de l'information et de la communication, science, technologie et innovation

Tendances émergentes dans les politiques d'innovation en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable : promouvoir une innovation inclusive et soutenir les entreprises sociales

Note du secrétariat

Résumé

Traditionnellement, les politiques d'innovation dans la région Asie-Pacifique ont surtout consisté à stimuler la compétitivité et la croissance économiques, le secteur privé jouant un rôle clé dans le système d'innovation. Toutefois, pour réaliser les ambitions du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les politiques d'innovation, tout comme le secteur privé, devront impérativement se focaliser sur les problèmes sociaux et environnementaux. La région est le théâtre d'un mouvement grandissant d'innovation sociale dynamisé par la création d'entreprises sociales facilitatrices et la mise en œuvre de politiques d'investissement à impact social.

En outre, pour faire en sorte que personne ne soit laissé de côté dans la révolution technologique, il faudra que les politiques d'innovation soient inclusives. Il existe déjà dans la région un mouvement d'innovation inclusif mettant en œuvre des politiques incluant les groupes marginalisés par rapport à certains aspects des processus d'innovation et veillant à ce que les populations les plus pauvres d'entre les pauvres aient accès aux innovations.

Le présent document contient une introduction aux concepts d'entreprise sociale, d'investissement à impact social et d'innovation inclusive. On y fait ressortir certaines approches suivies par les gouvernements pour promouvoir activement ces programmes. On y trouvera également un aperçu de l'action entreprise par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et de celle qu'elle propose pour soutenir les États membres dans ce domaine.

Les membres de la Commission sont invités à faire part des expériences de leur pays concernant les entreprises sociales, l'investissement à impact social et l'innovation inclusive et à participer activement à des projets du secrétariat dans ces domaines.

* ESCAP/74/L.1/Rev.1.

I. Définitions

1. L'innovation peut être définie comme la mise en place d'un produit nouveau ou sensiblement amélioré (bien ou service), ou d'un processus (tel qu'une nouvelle technique de marketing) ou d'une nouvelle méthode organisationnelle (telle que des pratiques opérationnelles, l'organisation d'un lieu de travail ou les relations extérieures). La condition minimale pour que l'on puisse parler d'innovation est le fait que le produit, le processus ou la méthode organisationnelle soit nouveau pour l'entreprise (ou constitue une nette amélioration)¹. L'innovation est un vaste domaine qui comporte un large éventail de concepts et de sous-catégories. Étant donné que le programme d'innovation est si vaste, quatre concepts d'innovation pertinents pour le présent document sont définis ci-après.

2. **Innovation sociale.** L'innovation sociale peut être définie de la même façon, mais elle est différente en ce sens qu'elle répond simultanément aux besoins sociaux tout en créant de nouvelles relations ou collaborations sociales. En d'autres termes, les innovations sociales modifient la société et renforcent sa capacité d'action². L'entreprise sociale et l'investissement à impact sont deux concepts fondamentaux de l'innovation sociale.

3. **Entreprises sociales.** Par entreprise sociale, il faut entendre une organisation qui s'est engagée expressément à prendre en considération les retombées sociales et/ou environnementales dans les bénéfices découlant de ses activités principales ou dans son retour sur investissement³.

4. **Investissement à impact.** Il s'agit d'un type d'investissement dans une société, une organisation ou un fonds qui vise à garantir que les investissements génèrent une valeur sociale et environnementale ainsi que des retombées financières⁴.

5. **Innovation inclusive.** L'innovation inclusive comprend, dans son sens le plus large, les initiatives qui contribuent au bien-être des groupes à faible revenu, notamment les pauvres et les groupes exclus. Elle peut se définir dans les grandes lignes suivant deux grandes perspectives : a) l'innovation pour les pauvres ou innovation pro-inclusive, une perspective plus simple et fondée sur le marché qui définit l'innovation inclusive comme une innovation qui favorise la création de produits et de services spécifiquement conçus pour répondre aux besoins des groupes de population à faible revenu ou exclus ; et b) l'innovation par les pauvres, ou innovation de terrain, une notion plus complète du développement et de l'inclusion qui définit l'innovation inclusive comme étant l'innovation menée par des groupes à faible revenu ou exclus⁵.

¹ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Eurostat, *Manuel d'Oslo : Principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation* (Paris, 2005).

² Robin Murray, Julie Caulier-Grice et Geoff Mulgan, « The open book of social innovation », Social Innovator Series: Ways to Design, Develop and Grow Social Innovation (Londres, The Young Foundation et Nesta, 2010). Disponible à l'adresse : www.nesta.org.uk/sites/default/files/the_open_book_of_social_innovation.pdf.

³ Shelagh Whitley, Emily Darko et Grace Howells, « Impact investing and beyond : mapping support to social enterprises in emerging markets » (Londres, Overseas Development Institute, 2013).

⁴ Monitor Institute, *Investing for Social & Environmental Impact : A Design for Catalyzing an Emerging Industry* (2009).

⁵ OCDE, *Innovation Policies for Inclusive Development : Scaling Up Inclusive Innovations* (Paris, 2015).

II. Entreprises sociales et investissements à impact, instruments essentiels pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable

A. Contexte

6. Les politiques relatives aux entreprises sociales et à l'investissement à impact participent d'une tendance émergente en matière d'innovation et gagnent du terrain dans la région Asie-Pacifique. Les entreprises sociales et l'investissement à impact mettent le commerce, l'investissement et l'activité commerciale au service des objectifs sociaux et environnementaux. Ils visent à créer un impact économique, social et environnemental en phase avec la nature tridimensionnelle du développement durable. Par conséquent, ils peuvent jouer un rôle stratégique important dans la réalisation des objectifs de développement durable.

7. Les entreprises sociales sont de plus en plus perçues comme un moyen important d'atteindre les communautés marginalisées et mal desservies. Les gouvernements de la région Asie-Pacifique ont ouvert la voie à l'élaboration de politiques novatrices dans ce domaine. Bien qu'elles progressent dans toute la région, certaines des difficultés majeures auxquelles sont confrontées les entreprises sociales doivent être surmontées afin de s'assurer qu'elles soient financièrement viables et évolutives et qu'elles produisent l'impact social souhaité. Les gouvernements et les autres principales parties prenantes peuvent jouer un rôle important en aidant les entreprises sociales à se frayer un chemin dans les structures juridiques, à acquérir les compétences nécessaires et à accéder aux financements.

8. Afin de combler le déficit de financement pour les objectifs de développement durable et de favoriser la croissance des entreprises sociales, il est nécessaire de trouver des formules de financement novatrices qui permettent de mobiliser des capitaux privés. L'une de ces formules est l'investissement à impact. Le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement contient un engagement à promouvoir l'innovation sociale⁶, dont l'investissement à impact est un pilier essentiel. L'Asie et le Pacifique continuent d'être une région dynamique en plein développement pour ce qui est de l'investissement à impact. Le Département du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a relevé que l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud constituaient les plus grands marchés pour les activités d'investissement à impact⁷. Par ailleurs, le Global Impact Investing Network a publié en 2016 une étude portant sur 158 investisseurs à impact social du monde entier. Le rapport a confirmé les résultats de l'étude du Département du développement international en montrant que l'Asie du Sud, ainsi que l'Asie de l'Est et du Sud-Est, étaient des marchés clés pour l'investissement à impact⁸. Alors que les données concernant l'investissement à impact sont limitées, le Global Impact Investment Network a également publié un rapport régional sur la situation de

⁶ Résolution 69/313 de l'Assemblée générale, par. 116.

⁷ *Survey of the Impact Investment Markets 2014 : Challenges and Opportunities in Sub-Saharan Africa and South Asia* (2015). Disponible à l'adresse : www.theimpactprogramme.org.uk/wp-content/uploads/2015/08/DFID-Impact-Programme-Market-Survey-Web-20151.pdf.

⁸ *Annual Impact Investor Survey 2016* (New York, 2016), figure 14, p. 14. Disponible à l'adresse : https://thegiin.org/assets/2016%20GIIN%20Annual%20Impact%20Investor%20Survey_Web.pdf.

ce type d'investissement en Asie du Sud, et plus particulièrement dans six pays de cette sous-région, où le capital à impact investi entre 2004 et 2014 est estimé à 9 milliards de dollars⁹. À ce jour, le niveau de l'investissement à impact reste relativement faible. Plusieurs problèmes entravent la croissance des investissements à impact, l'un d'entre eux étant le manque d'entreprises prêtes à investir dans la région.

B. Mesures politiques favorisant le développement de l'entreprise sociale et l'investissement à impact

9. Le présent document traite de certains aspects de politique générale pouvant intéresser les gouvernements désireux de promouvoir le développement des entreprises sociales et l'investissement à impact dans leur pays.

1. Suivi du secteur de l'entreprise sociale

10. Pour l'élaboration de politiques et de stratégies propres à favoriser le développement du secteur de l'entreprise sociale, il est essentiel que les gouvernements comprennent le contexte de l'entreprise sociale dans leur pays. Cela nécessite un engagement régulier avec ce secteur et des enquêtes auprès de ce dernier. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), en collaboration avec ses partenaires, a mené des enquêtes sur les entreprises sociales au Pakistan et aux Philippines. Des études sont prévues pour l'Indonésie et Sri Lanka. Ces enquêtes peuvent aider les décideurs à recenser les principaux obstacles et à déterminer les interventions politiques appropriées.

2. Adoption d'une législation en faveur des entreprises sociales

11. La CESAP et ses partenaires ont aidé le Gouvernement philippin à élaborer un projet de loi sur la réduction de la pauvreté grâce à l'entrepreneuriat social. Cette législation reconnaîtrait les entreprises sociales comme un moyen efficace pour assurer un engagement à la base et soutiendrait les entrepreneurs pauvres. Elle prescrirait la mise en place d'un programme national de réduction de la pauvreté par l'entrepreneuriat social, qui serait l'un des programmes phares du Gouvernement. La loi offrirait également un soutien et des incitations en priorité aux entreprises sociales, comme l'accès à des prêts non cautionnés garantis par une réserve de fonds créée à cette fin ; la mise en place d'un système d'assurance général pour réduire leur vulnérabilité aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles ; l'intégration de l'entrepreneuriat social dans le système éducatif à tous les niveaux pour assurer le développement stratégique des ressources humaines ; un traitement préférentiel dans les marchés publics, y compris la couverture des garanties de bonne fin ; et des incitations en espèces équivalant à au moins 25 % du salaire minimum pour les entreprises sociales employant des personnes handicapées¹⁰.

⁹ *The Landscape for Impact Investing in South Asia : Understanding the Current Status, Trends, Opportunities, and Challenges in Bangladesh, India, Myanmar, Nepal, Pakistan, and Sri Lanka* (New York, 2015), figures 1A et 1B, p. 1. Disponible à l'adresse : <https://thegiin.org/research/publication/the-landscape-for-impact-investing-in-south-asia>.

¹⁰ Voir http://philsocialenterprisenetwork.com/poverty_reduction.html (site consulté le 6 mars 2018).

12. La République de Corée a annoncé l'adoption de sa Loi de promotion de l'entrepreneuriat social en 2007. Celle-ci offre aux entrepreneurs sociaux du conseil en gestion, l'accès à des services professionnels et d'assistance technique, et même des subventions à la location et des réductions d'impôt. L'Administration métropolitaine de Séoul a également ouvert un centre de soutien à l'économie sociale qui sert d'incubateur d'entreprises sociales. Cette initiative, associée à d'autres stratégies, a entraîné une croissance de 353 % du nombre d'entreprises sociales à Séoul entre 2012 et 2015¹¹.

13. Le Gouvernement malaisien a récemment mis en œuvre son Plan pour l'entrepreneuriat social 2015-2018 en vue de développer un écosystème d'entreprises sociales. Il contient une série de mesures politiques, y compris le renforcement du capital humain en incluant l'entrepreneuriat social dans les systèmes éducatifs nationaux. Le Gouvernement thaïlandais s'est également activement attaché à développer son secteur de l'entrepreneuriat social. Il a créé le Bureau thaïlandais de l'entrepreneuriat social en 2010, qu'il a récemment fait suivre d'une loi pour la promotion des entreprises sociales qui pourrait faciliter l'allègement fiscal pour les entreprises qui créent des entreprises sociales ainsi que des incitations fiscales pour les investissements à impact¹². Au Viet Nam, le Gouvernement a revu sa Loi sur les entreprises de 2014 pour donner une définition juridique aux entreprises sociales et il a promis d'encourager, d'appuyer et de promouvoir le développement des entreprises sociales par des mesures visant notamment à faciliter la mobilisation de capitaux et la formation de partenariats public-privé¹³.

3. Introduction de mécanismes de financement innovants pour le secteur de l'entreprise sociale

14. S'il est difficile d'accéder à des financements et de créer une petite ou moyenne entreprise économiquement viable, la difficulté est encore plus grande pour les entreprises sociales qui cherchent aussi à avoir un impact économique, social et/ou environnemental, étant donné que les décisions d'investir sont traditionnellement fondées uniquement sur des critères commerciaux et économiques. Il est par conséquent essentiel de créer un environnement favorable à l'investissement à impact. Toutefois, avant de mettre en œuvre des politiques visant à créer un tel environnement, les fondements d'un régime d'investissement efficace doivent être en place. Les objectifs politiques fondamentaux, tels que l'efficacité des processus de création d'entreprise, la résorption de l'insolvabilité, le renforcement de la protection des investisseurs minoritaires et l'exécution des contrats, doivent être des priorités de premier ordre¹⁴.

¹¹ Adam Pillsbury, « Building a social economy in Asia », *Pioneer Post*, 16 juin 2016. Disponible à l'adresse : <https://avpn.asia/2016/06/16/building-a-social-economy-in-asia/>.

¹² British Council, « Social enterprise is set to take off in Thailand ». Disponible à l'adresse : www.britishcouncil.org/society/social-enterprise/news-events/news-social-enterprise-set-to-take-off-in-thailand (site consulté le 6 mars 2018).

¹³ Matthew Jenkin, « It's not charity : the rise of social enterprise in Vietnam », *The Guardian*, 31 mars 2015. Disponible à l'adresse : www.theguardian.com/sustainable-business/2015/mar/31/its-not-charity-the-rise-of-social-enterprise-in-vietnam.

¹⁴ CESAP, « Policy approaches to scale impact investment in Asia-Pacific », Policy Briefs, n° 47 (Bangkok, 2017). Disponible à l'adresse : www.unescap.org/sites/default/files/PB%20No.47%20Scale%20Impact%20Investment.pdf.

15. Une fois ces fondements établis, on pourra notamment mettre en place des fonds de démarrage et des mécanismes de financement novateurs et offrir des avantages aux investisseurs pour qu'ils tiennent compte des dimensions sociales et environnementales en décidant d'investir. Par exemple, en République de Corée, l'Accord sur l'impact social prévoit des services de protection de l'enfance sur trois ans pour un total de 9,4 millions de dollars¹⁵. Ces services comprendront le travail avec les enfants et les jeunes vivant en foyer en vue d'améliorer leurs aptitudes sociales et de développer leurs capacités pour qu'ils puissent à l'avenir jouir de leur autonomie et du bien-être. En Australie, le Fonds de développement et d'investissement pour les entreprises sociales fait appel aux investissements du secteur privé avec l'important objectif de mettre des capitaux privés au service du développement ; cela sera essentiel pour mener à bien le volume important de travaux qui seront nécessaires pour assurer la bonne mise en œuvre du Programme 2030¹⁶.

16. La CESAP a également fourni un appui au Gouvernement malaisien pour son initiative intitulée Social Impact Exchange, lancée par le Premier Ministre en décembre 2017 dans le but d'apporter un soutien financier aux jeunes entreprises sociales¹⁷.

4. Conseils consultatifs nationaux pour l'investissement à impact

17. L'Équipe spéciale sur les investissements à impact social a été créée en 2015 au cours de la présidence britannique du Groupe des Huit. L'organe qui lui succède, le Groupe directeur sur l'investissement à impact social, compte actuellement 15 pays membres, plus l'Union européenne, qui ont établi des conseils consultatifs nationaux en vue de donner aux décideurs et aux investisseurs à impact la possibilité de travailler ensemble en faveur de l'investissement à impact et de mettre sur pied un réseau mondial pour faciliter le partage des connaissances.

18. La CESAP s'est associée au Groupe directeur pour faciliter la mise en place de conseils consultatifs nationaux dans la région. En février 2018, elle a contribué à une manifestation et à un atelier sur la promotion de l'investissement à impact et de l'entrepreneuriat social dans la région Asie-Pacifique, auxquels ont participé des responsables de gouvernements et d'organismes caritatifs et d'investissement de 12 pays qui souhaitent s'inspirer de l'exemple de la République de Corée.

C. La nécessité de poursuivre l'expérimentation et l'évaluation des politiques

19. Les gouvernements de la région ont fait preuve de leadership mondial en mettant en œuvre des politiques novatrices et expérimentales destinées à soutenir les entreprises sociales et à créer un environnement propice à l'investissement à impact.

¹⁵ Philanthropy Impact, « Social investment as a vehicle to achieve sustainable development goals », 7 décembre 2017. Disponible à l'adresse : www.philanthropy-impact.org/article/social-investment-vehicle-achieve-sustainable-development-goals.

¹⁶ OCDE, « Fonds de développement et d'investissement pour les entreprises sociales ». Disponible à l'adresse : www.oecd.org/governance/observatory-public-sector-innovation/innovations/page/socialenterprisedevelopmentandinvestmentfundssedif.htm#tab_description (site consulté le 15 mars 2018).

¹⁷ Yiswara Palansamy, « PM announces Social Impact Exchange initiative for start-ups », *Malay Mail Online*, 12 décembre 2017. Disponible à l'adresse : www.themalaymailonline.com/malaysia/article/pm-announces-social-impact-exchange-initiative-for-start-ups.

20. Il faut savoir que les concepts d'entreprise sociale et d'investissement à impact sont relativement nouveaux et novateurs. L'évaluation de l'impact des initiatives mentionnées dans le présent document, entre autres, devrait être une priorité politique pour la région, parallèlement à la poursuite de l'expérimentation de politiques innovantes afin de déterminer ce qui fonctionne et, chose tout aussi importante, ce qui ne fonctionne pas. Dans le cadre de ces activités, il est possible de mettre en place des référentiels des meilleures pratiques en vue de tirer le meilleur parti des entreprises sociales et de l'investissement à impact, ceci aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

III. La nécessité d'adopter des politiques inclusives en matière d'innovation pour le développement durable

A. Contexte

21. La science, la technologie et l'innovation sont des moyens essentiels de parvenir au développement durable. Elles peuvent accroître l'efficacité et le poids des efforts déployés pour réaliser les ambitions du Programme 2030 et profiter à la société, à l'économie et à l'environnement.

22. Pourtant, la science, la technologie et l'innovation peuvent également favoriser les inégalités et l'exclusion. Elles sont un facteur d'exclusion lorsque les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique n'ont pas les capacités nécessaires pour tirer pleinement parti des possibilités qu'elles offrent pour réaliser les objectifs de développement durable – en d'autres termes, lorsqu'ils ne disposent pas des capacités nécessaires pour développer, adopter, adapter et appliquer les technologies et les innovations pertinentes qui permettent de résoudre les problèmes sociaux, économiques et environnementaux.

23. La science, la technologie et l'innovation favorisent aussi les inégalités et l'exclusion lorsque les systèmes de recherche scientifique et les technologies créées ne répondent pas aux besoins essentiels des groupes les plus vulnérables et marginalisés.

24. En outre, la technologie et l'innovation peuvent créer des inégalités lorsque les femmes, les pauvres, les personnes âgées et les autres groupes défavorisés, quels que soient le pays et le niveau de développement, ne peuvent bénéficier des avancées technologiques réalisées ni participer pleinement aux processus d'innovation.

25. Pour s'assurer que la science, la technologie et l'innovation soient un moyen efficace de mise en œuvre du Programme 2030, les gouvernements doivent adopter des politiques inclusives en matière de technologie et d'innovation qui cadrent avec les objectifs économiques, sociaux et environnementaux nationaux et qui ne laissent personne de côté.

26. Les politiques nationales de technologie et d'innovation de nombreux pays développés et en développement, y compris en Asie et dans le Pacifique, ont notamment pour but de réaliser les objectifs de développement durable. Cependant, ces pays ont pris du retard s'agissant d'adopter des politiques qui permettent d'atteindre ces objectifs et de ne laisser personne de côté¹⁸. Les engagements d'ordre général pris en faveur de la réalisation des objectifs de

¹⁸ Nesta, *How can innovation policy get better at delivering social benefit?*, 13 février 2018. Disponible à l'adresse suivante : www.nesta.org.uk/blog/how-can-innovation-policy-get-better-delivering-social-benefit.

développement durable ne se sont pas nécessairement traduits par l'établissement de plans en matière de technologie et d'innovation visant spécifiquement à ne laisser personne de côté ; et si certaines politiques et certains projets vont dans le bon sens, ils ne sont pas toujours mis en œuvre efficacement¹⁹.

27. Les pays de l'Asie et du Pacifique sont à l'origine de certaines des innovations inclusives les plus remarquables. En Inde, par exemple, le mouvement d'innovation local permet de résoudre efficacement les problèmes de développement des populations rurales et pauvres auxquels les systèmes d'innovation officiels n'apportent pas de réponse²⁰. La section III du présent document présente les politiques d'innovation inclusive, donne un aperçu de certaines politiques et certains programmes adoptés par les pays de l'Asie et du Pacifique, et invite les États membres à participer et à contribuer aux activités de la Commission dans ce domaine.

B. Approches en matière de politiques d'innovation inclusive

28. Il existe de nombreux moyens de faire en sorte que les politiques d'innovation contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable de manière plus inclusive et intégrée. Les responsables politiques peuvent adopter des approches pangouvernementales qui privilégient les processus et les résultats inclusifs en matière d'innovation en élaborant des politiques visant à résoudre les problèmes socioéconomiques et environnementaux complexes (par exemple, des politiques axées sur une mission) et en assurant une participation inclusive à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques d'innovation (par exemple, l'adoption d'approches consultatives s'agissant de l'innovation dans le secteur public). Les responsables politiques peuvent également mettre en place des politiques et mécanismes ciblés dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation qui allouent des ressources financières, humaines et institutionnelles spécifiques, par exemple, aux activités de recherche-développement permettant de trouver des solutions ou à la conception et à l'exploitation des technologies adaptées²¹.

1. Approches pangouvernementales

a) Politiques axées sur une mission

29. Les politiques axées sur une mission sont un ensemble de politiques et de mesures complémentaires destinées à résoudre des problèmes sociétaux complexes. Elles visent à remédier à des problèmes de développement complexes ; par exemple, la transformation des systèmes énergétiques à base de combustibles en systèmes fondés sur les énergies renouvelables en Chine. Ces politiques orientent les changements en faveur de l'adoption de systèmes technologiques, mettent l'accent sur la diffusion des technologies et, pour

¹⁹ Transformative Innovation Policy Consortium, *Prospects for transformative innovation policy – conference report 2017* (2017).

²⁰ Chux Daniels, Olga Ustyuzhantseva et Wei Yao, *Innovation for inclusive development, public policy support and triple helix: perspectives from BRICS*, *African Journal of Science, Technology, Innovation and Development*, vol 9, n° 5 (juillet 2017). Disponible à l'adresse suivante : <http://dx.doi.org/10.1080/20421338.2017.1327923>.

²¹ Cette section se fonde principalement sur le document de la CESAP intitulé *Inequality in Asia and the Pacific in the Era of the 2030 Agenda for Sustainable Development* (à paraître).

réaliser leurs objectifs, encouragent le développement d'innovations à la fois radicales et progressives²².

30. Le rôle du gouvernement à cet égard n'est pas seulement de réglementer les marchés mais de les créer. Les politiques publiques peuvent contribuer à la réalisation de transformations à l'échelle du système en s'assurant de ne laisser personne de côté. Les gouvernements peuvent influencer la direction prise par les technologies, ainsi que leur diffusion et leur adoption. À travers des investissements, des politiques et des marchés publics, les gouvernements peuvent jouer un rôle de premier plan dans le développement de technologies et d'innovations qui permettent de résoudre les problèmes sociaux et environnementaux. Un certain nombre de gouvernements de la région Asie-Pacifique ont très bien réussi à mettre en place des politiques axées sur une mission pour promouvoir les technologies qui permettent aux pauvres d'avoir accès à des services à grande échelle.

31. Par exemple, en Inde, la plateforme de composants technologiques fondée sur le système d'identification biométrique Aadhaar a permis à 1,2 milliard d'Indiens d'accéder à des services financiers. Le projet Aadhaar est un dispositif d'inclusion financière axé sur la technologie et mené par le Gouvernement. Il utilise un numéro d'identification unique (sur la base de données biométriques et démographiques) lié à un numéro de téléphone portable, à un compte bancaire à frais modiques et à une plateforme mobile ouverte. Cette combinaison d'éléments a permis aux banques publiques et privées d'établir un système de paiement ouvert et interopérable à faible coût, accessible à toute personne qui possède un compte bancaire et un téléphone portable. Plus de 338,6 millions de personnes ont déjà reçu des transferts directs de prestations, ce qui a permis au Gouvernement indien d'économiser 7,51 milliards de dollars sur trois ans²³.

32. Généralement, ces approches axées sur une mission demandent que des initiatives soient prises au sommet, que des investissements à long terme soient réalisés et que des politiques globales et cohérentes soient menées du côté de l'offre et de la demande en faveur du développement et de l'adoption des technologies.

b) Approches consultatives de la conception et de la prestation de services publics

33. Les gouvernements peuvent également promouvoir l'innovation inclusive dans le cadre de la prestation de services publics, en particulier en favorisant les approches consultatives qui encouragent la participation à la conception et à la prestation de services publics.

34. Par exemple, depuis 2009, l'Administration métropolitaine de Séoul a adopté des politiques globales de promotion des entreprises sociales qui fournissent notamment des services publics permettant de réduire les inégalités croissantes, de faire diminuer le fort taux de chômage des jeunes et de faire

²² Mariana Mazzucato, *Mission-oriented innovation policy : challenges and opportunities*, IPPP Working Paper, n° 2017-01 (Londres, Institute for Innovation and Public Purpose, University College London, 2017). Disponible à l'adresse suivante : www.ucl.ac.uk/bartlett/public-purpose/sites/public-purpose/files/moip-challenges-and-opportunities-working-paper-2017-1.pdf.

²³ *New innovation approaches to support the implementation of Sustainable Development Goals*, déclaration de l'Inde à la vingtième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement, Genève, 10 mai 2017. Disponible à l'adresse suivante : <http://pmindiaun.org/pages.php?id=1467>.

face au vieillissement de la population. Ainsi, 218 entreprises sociales ont fourni des services sociaux à 1,6 million de personnes en 2013 et 2014, et mis 359 logements sociaux à la disposition des groupes marginalisés en 2015. L'accent mis sur l'économie sociale a permis de multiplier les services sociaux fournis et les logements sociaux proposés aux groupes marginalisés. Le modèle de gouvernance coopérative qui encourage la participation des acteurs privés et publics à l'ensemble du cycle d'élaboration des politiques, de la formulation à l'exécution, est l'un des principaux facteurs de réussite de ces politiques²⁴.

2. Politiques et programmes ciblés en matière de technologie et d'innovation

35. Les politiques et programmes ciblés en matière de technologie et d'innovation, contrairement aux approches pangouvernementales, s'intéressent à des problèmes d'inclusion particuliers. Parmi les exemples de telles politiques, on peut citer les programmes de recherche publique destinés à résoudre certains problèmes sociaux, les programmes qui favorisent l'innovation locale, les politiques qui incitent les femmes et les filles à s'orienter vers des carrières dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, ou encore les politiques qui appuient les technologies clefs pour les personnes handicapées.

a) Programmes de recherche publique visant à résoudre des problèmes sociaux

36. Les gouvernements peuvent financer des programmes de recherche sociaux qui s'attachent plus particulièrement à résoudre des problèmes de développement. La République de Corée, par exemple, a alloué des ressources spécifiques à des projets de recherche concernant plusieurs départements, destinés à remédier à des problèmes sociaux prioritaires.

37. Les projets de recherche-développement destinés à résoudre des problèmes sociaux se fondent sur la demande plutôt que sur l'offre et exigent une transition du processus d'élaboration des politiques de la définition, la planification et la mise en œuvre vers l'évaluation. Ils demandent notamment une planification et une exécution conjointes entre les différents départements de recherche, ainsi qu'une participation plus active de la société civile et des citoyens. Dans ce contexte, l'un des principaux rôles du gouvernement est d'établir les plateformes qui permettent aux diverses parties prenantes de participer efficacement à la planification et à la mise en œuvre des activités.

b) Encourager l'innovation locale

38. L'innovation locale provient des groupes qui sont généralement exclus du processus d'innovation. Il s'agit le plus souvent de projets conçus par des communautés locales ou d'inventions mises au point pour répondre à des besoins locaux particuliers²⁵. Si, par définition, ce sont des organisations locales qui sont à l'origine de ces innovations, les gouvernements peuvent néanmoins les encourager. Par exemple, le Gouvernement indien a créé la Fondation nationale de l'innovation en 2000 pour favoriser les innovations technologiques locales et recueillir le savoir traditionnel d'exception. La Fondation a appuyé l'approbation de milliers de technologies créées au niveau

²⁴ *Innovative Financing for Development in Asia and the Pacific : Government Policies on Impact Investment and Public Finance for Innovation* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.17.II.F.23). Disponible à l'adresse suivante : www.unescap.org/publications/innovative-financing-development-asia-and-pacific.

²⁵ OCDE, *Innovation Policies for Inclusive Development : Scaling Up Inclusive Innovations*.

local grâce à la collaboration établie avec les institutions de recherche-développement et universitaires.

c) Encourager les femmes et les filles à s’orienter vers des carrières dans les domaines de la science, de la technologie, de l’ingénierie et des mathématiques

39. Si les femmes représentent un peu plus de la moitié des titulaires de diplômes universitaires dans le monde (53 %), leur proportion diminue à mesure qu’elles progressent dans les carrières scientifiques, technologiques, en ingénierie et en mathématiques²⁶. Ainsi, le nombre de femmes qui occupent des postes à hautes responsabilités dans les établissements dédiés à la science, à la technologie et à l’innovation est souvent très faible. Les gouvernements ont de nombreux outils à leur disposition pour encourager la participation des femmes et des filles dans ces domaines, qui vont au-delà de la promotion de taux d’entrée plus élevés, notamment le soutien aux femmes chercheurs en fournissant, par exemple, de meilleurs services de garde d’enfants ou en proposant des heures de travail plus rationnelles, ou en octroyant des fonds de recherche à part entière qui exigent la participation de chercheuses.

d) Promouvoir les technologies qui aident les personnes handicapées

40. Les personnes handicapées sont souvent désavantagées pour ce qui est de l’utilisation des technologies de l’information et de la communication. Les gouvernements peuvent encourager activement l’accessibilité numérique grâce à l’adoption de réglementations et de mesures non contraignantes. Par exemple, le Vanuatu a mis en place un certain nombre de politiques de promotion de l’accessibilité numérique, notamment une politique d’accès universel et une politique pour le droit à l’information. Il a également établi des directives sur l’accessibilité en ligne qui sont fondées sur les normes internationales mais adaptées au contexte local²⁷.

C. L’importance de la coopération pour les politiques d’innovation inclusive

41. La mise en œuvre de politiques inclusives en matière de technologie et d’innovation exige que les responsables politiques s’entendent sur la manière de promouvoir simultanément l’innovation et l’inclusion sociale. Elle demande également l’adoption d’approches et de plateformes participatives propres à favoriser des interactions constructives entre les ministères, les organisations, les experts et les parties prenantes de différentes communautés (scientifique, technologique, protection sociale) qui ont des valeurs, des conceptions et des motivations différentes.

42. Il sera essentiel de mener des travaux approfondis de recherche et d’analyse sur les politiques et de favoriser la coopération pangouvernementale, le partage des connaissances entre les gouvernements ainsi que les discussions franches, ouvertes et régulières avec la société civile et le secteur privé pour

²⁶ *Harnessing Science, Technology and Innovation for Inclusive and Sustainable Development in Asia and the Pacific* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.16.II.F.12). Disponible à l’adresse suivante : www.unescap.org/sites/default/files/STI_Theme_Study.pdf.

²⁷ Gunela Astbrink, *Increasing ICT accessibility to information for people with disability* (article consulté le 8 mars 2018), disponible à l’adresse suivante : https://aprigf2017.files.wordpress.com/2017/08/20170727_ws74_2_gunela.pdf ; et Vanuatu, *RTI Web Accessibility Guidelines: Guidance for Web Developers and Content Managers* (Port Vila, 2016), disponible à l’adresse suivante : https://ogcio.gov.vu/images/RTI_Vanuatu_Accessibility_Guidelines_MF.pdf.

s'assurer que les technologies et les politiques d'innovation ne laissent personne de côté.

IV. Rôle de la Commission et perspectives d'avenir

43. Jusqu'à présent, la CESAP a mis l'accent sur la recherche, l'analyse, le renforcement des capacités et la promotion du partage des connaissances entre les pays de la région s'agissant des priorités nouvelles mises en évidence dans le présent document. Des rapports ont été publiés sur des sujets tels que l'innovation inclusive, les financements innovants et les entreprises sociales. Dans l'esprit de l'initiative Unité d'action des Nations Unies, la CESAP a également collaboré avec d'autres organismes, tels que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, pour proposer des activités de renforcement des capacités et des services consultatifs aux gouvernements de la région. Pour favoriser le partage des connaissances à l'échelle régionale, la CESAP a organisé, en partenariat avec le Gouvernement chinois, un forum régional de la science, de la technologie et de l'innovation à Hefei (Chine), qui a réuni des responsables politiques et les représentants des grands pôles technologiques et scientifiques de 22 pays asiatiques. Le forum s'est intéressé au partage des connaissances sur les pratiques efficaces en matière de création de pôles technologiques et scientifiques, et des visites des entreprises de premier plan en matière de technologies de pointe ont été organisées.

44. La CESAP continuera d'aider ses membres à s'efforcer de réaliser leurs objectifs de politique générale en :

- Menant des travaux de recherche sur les politiques ;
- Aidant les États membres à élaborer les politiques appropriées en favorisant le partage des connaissances spécialisées de plus en plus nombreuses dans la région ;
- Faisant fonction de plateforme de discussion, de débat et de consensus par l'intermédiaire d'instances intergouvernementales et multipartites ;
- Établissant un lien entre les bases de connaissances régionales et mondiales pour assurer le partage du savoir sur les mouvements nouveaux en faveur de ces objectifs dans la région.

45. Deux initiatives en particulier pourraient intéresser la Commission : l'initiative sur les entreprises sociales et l'investissement à impact, et l'initiative sur l'innovation inclusive.

A. Entreprises sociales et investissement à impact

46. En septembre 2017, la CESAP a convoqué la première Concertation Asie-Pacifique sur les entreprises sociales et l'investissement à impact social à Christchurch (Nouvelle-Zélande). Plus de 40 hauts fonctionnaires de 17 pays ainsi que des personnalités marquantes du secteur privé ont reconnu que les entreprises sociales et l'investissement à impact social étaient des moteurs essentiels de l'innovation pour le développement durable. Ils pourraient également jouer un rôle central dans la promotion de la croissance économique inclusive et durable, en vue d'assurer à tous une prospérité partagée et un travail décent, en faveur desquels la CESAP pourrait aussi apporter un soutien crucial.

47. Lors de la Concertation, la création d'un partenariat mondial entre la CESAP, le British Council, le Forum mondial des entreprises sociales, le Groupe directeur mondial sur l'investissement à impact social, le Réseau mondial de l'entrepreneuriat social, le réseau asiatique Venture Philanthropy

et la Fondation Ākina a été annoncée. Son objectif est d'établir une communauté de dirigeants dans l'ensemble de la région Asie-Pacifique pour partager les données d'expérience et mettre en commun les compétences en matière de développement des entreprises sociales et de l'investissement à impact à l'appui du Programme 2030.

48. La CESAP et ses partenaires peuvent aider les États membres à développer les entreprises sociales et l'investissement à impact par les moyens suivants :

- Recherche et analyse sur les marchés des entreprises sociales ;
- Concertations et partage des connaissances à l'échelle régionale ;
- Appui à l'établissement de conseils consultatifs nationaux pour l'investissement à impact ;
- Soutien sur mesure aux gouvernements.

B. Innovation inclusive

49. La CESAP met en place un programme de soutien aux gouvernements de la région pour la conception et la mise en œuvre de politiques inclusives en matière d'innovation et de technologie. Ce programme examinera les moyens de rendre les politiques d'innovation et de technologie plus inclusives pour faire en sorte que les possibilités offertes par la technologie puissent profiter à tous. Il comprend une composante de recherche et d'analyse qui permettra d'étudier comment les politiques d'innovation peuvent être plus inclusives. Il proposera également des services consultatifs aux gouvernements qui souhaitent trouver des moyens de rendre les politiques nationales d'innovation plus inclusives. Il s'agit d'un programme ambitieux mais pragmatique qui vise à s'assurer que la technologie et l'innovation répondent aux besoins des populations pauvres, que les citoyens aient leur mot à dire dans l'orientation des innovations technologiques et que les femmes puissent pleinement participer aux activités menées dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

V. Questions portées à l'attention de la Commission

50. Les États membres sont invités à faire part de leurs expériences concernant les entreprises sociales, l'investissement à impact et l'innovation inclusive et à manifester leur volonté de : a) partager les données d'expérience nationales sur les entreprises sociales et l'investissement à impact avec l'ensemble de la région et/ou recevoir l'appui du secrétariat en matière de développement des entreprises sociales et d'élaboration des politiques d'investissement à impact ; et b) contribuer aux débats et à la recherche sur les politiques inclusives en matière d'innovation et de technologie, en partageant leurs données d'expérience concernant la conception et la mise en œuvre de telles politiques, et/ou recevoir l'appui du secrétariat sous la forme de formations ou de services consultatifs pour orienter l'élaboration de politiques plus inclusives en matière d'innovation et de technologie.